



3E 195/1 - Registre paroissial d'Hilsenheim, 1618-1685. © Archives départementales du Bas-Rhin

Vous recherchez une dispense de consanguinité

Les Archives départementales vous proposent une fiche présentant les dispenses de consanguinité et leur localisation dans les fonds.

Les dispenses de consanguinité sont une des sortes de dispenses de mariage. Il s'agit d'un accord, donné par le Pape ou l'évêque selon les cas, pour un mariage entre cousins, normalement interdit par l'Eglise catholique.

Les protestants respectent également les interdits de consanguinité définis par l'Eglise catholique. Les dispenses de consanguinité sont délivrées par le Consistoire.

On retrouve des dispenses de consanguinité dans les fonds ecclésiastiques et dans les fonds des Archives départementales.

Téléchargement



- **Dispenses de consanguinité.pdf**

TYPE :

PDF

POIDS :

172 Ko

Langue :

FR

[Consulter](#) [Prévisualiser](#)

Contact & Information

DIRECTION DES ARCHIVES DU PATRIMOINE ET DE LA MÉMOIRE DU BAS-RHIN

6 rue Philippe Dollinger

67100 Strasbourg

Tél : +33 (0)3 69 06 73 06

Fax : +33 (0)3 69 33 21 39

Courriel : archives@bas-rhin.fr

Web : <http://archives.bas-rhin.fr>

Salle de lecture ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h en continu.

Ouverture à 10h le premier jeudi du mois

